

31 décembre 2021

## **ANGOLA : Situation des minorités sexuelles et de genre**

### **Avertissement**

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

## Table des matières

1. Définitions et cadre juridique .....	3
1.1. Définitions .....	3
1.2. Cadre juridique .....	3
1.2.1. Les instruments internationaux adoptés et/ou ratifiés par le pays .....	3
1.2.2. Le cadre juridique national.....	3
2. Situation Sociale .....	5
2.1. Attitude de la société .....	5
2.1.1. Attitude des politiques .....	5
2.1.1. Attitude de la famille .....	5
2.1.2. Attitude des médias .....	6
2.1.3. Les réseaux sociaux .....	6
2.2. Violences et discriminations .....	7
2.3. Les identités de genre en quête de reconnaissance.....	7
3. Visibilité.....	8
4. Attitudes des autorités .....	8
5. Soutien associatif .....	9
Bibliographie .....	10

**Résumé :** Les autorités angolaises ont adopté en 2020 un nouveau code pénal qui dépénalise les relations homosexuelles et interdit toute discrimination liée à l'orientation sexuelle sans toutefois mentionner les identités de genre. Cette nouvelle législation entrée en vigueur le 12 février 2021, n'a quasiment pas rencontré de résistance de la part de la population. Invisible et discriminée, la communauté LGBTI du pays a longtemps été écartée des politiques publiques et rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi ainsi qu'aux services de santé. Beaucoup craignent d'être stigmatisés et rejetés par leur famille et choisissent de leur cacher leur orientation sexuelle. Ces dernières années, les médias ont accentué leur visibilité et les institutions publiques collaborent davantage avec les organisations de société civile qui assurent la défense de leurs droits. Malgré ces avancées juridiques, des cas de violences et de meurtres ont toutefois été signalés dans le pays depuis décembre 2020.

**Abstract :** In 2020, angolan authorities adopted a new Penal Code that decriminalises same-sex relationships and prohibits discrimination on sexual orientation basis, but does not refer to gender identities. This new legislation, which came into effect on 12 February 2021, has mostly not been rejected by the population or religious authorities. Invisible and under threat, the country's LGBTI community has long been excluded from public policies and faces difficulties in accessing employment and health services. Many fear being stigmatised and rejected by their families and choose to hide their sexual orientation from them. Lately, medias have increased their visibility and public institutions are collaborating more with civil society organisations that fight for their rights. Despite these legal advances, violence and killings cases have been reported in the country since December 2020.

**Nota :** Les termes qualifiant les minorités sexuelles et de genre dans cette note sont ceux utilisés dans chacune des sources correspondantes référencées en notes de bas de page, à savoir LBTTIQ (personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, transsexuelles, intersexuées et queer), LGBTIQ, LGBTI, LGBT ou LGBTIQA (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexes, queer et personnes asexuées), LGBT+.

La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

## 1. Définitions et cadre juridique

### 1.1. Définitions

Les concepts « identité de genre » et « orientation sexuelle » ont été définis dans le préambule des principes de Jogjakarta<sup>1</sup>, définitions reprises par le HCR<sup>2</sup> et exposées ainsi :

« L'orientation sexuelle est comprise comme faisant référence à la capacité de chacun de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus du sexe opposé, de même sexe ou de plus d'un sexe, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus ».

« L'identité de genre est comprise comme faisant référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris la conscience personnelle du corps (qui peut impliquer, si consentie librement, une modification de l'apparence ou des fonctions corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire ».

Dans la présente note, les « minorités sexuelles et de genre » désignent les personnes considérées comme appartenant à une minorité sexuelle du fait de leur orientation sexuelle et/ou à une minorité de genre du fait de leur identité de genre. La note utilise également le terme général de « personnes LGBTI », sigle désignant les « lesbiennes, Gays, Bisexuel (le)s, Transgenres et Intersexués ».

### 1.2. Cadre juridique

#### 1.2.1. Les instruments internationaux adoptés et/ou ratifiés par le pays

L'Angola a ratifié ou adhéré à plusieurs instruments internationaux et régionaux relatifs à la promotion et à la protection des droits de l'Homme dont <sup>3</sup> :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1992)
- La Convention relative aux droits de l'enfant (1990).
- Le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (1992)
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1990)<sup>4</sup>
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1992) <sup>5</sup>

#### 1.2.2. Le cadre juridique national

##### 1. La Constitution

La Constitution angolaise garantit le principe de l'égalité entre tous les citoyens. « Nul ne peut être défavorisé, privilégié, privé d'un droit ou dispensé d'un devoir quelconque en raison d'ascendance, de

---

<sup>1</sup> NDLR : Les principes de Jogjakarta sur l'application du droit international concernant les droits de l'homme en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre ont été élaborés par un groupe d'experts des droits de l'Homme en 2006. Ces définitions ont été reprises par le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme. Les principes de Jogjakarta, 03/2007, [url](#)

<sup>2</sup> UNHCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), Principes directeurs sur la protection internationale N°9 : Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le contexte de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 Convention et/ou son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, HCR/GIP/12/01, 23/10/2012, [url](#)

<sup>3</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (OHCHR), Les organes des traités des droits de l'homme, Statut de ratification pour l'Angola, s.d., [url](#)

<sup>4</sup> Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), « Charte africaine des droits de l'homme et des peuples », 1981, [url](#)

<sup>5</sup> Union Africaine, « Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant », 1990, [url](#)

sexe, de race, d'ethnie, de couleur, d'un handicap, de langue, de territoire d'origine, de religion, d'opinions politiques, idéologiques ou philosophiques, d'instruction, de situation économique, sociale ou professionnelle. »<sup>6</sup>

L'Etat s'engage, par l'article 21 de la Constitution, à « promouvoir l'égalité de droits et opportunités entre les angolais, sans préjugés basés sur l'origine, la race, l'appartenance politique, le sexe, la couleur, l'âge et toutes les autres formes de discrimination ». <sup>7</sup>

L'article 22 prévoit que « tout citoyen a le devoir de respecter et estimer ses semblables sans aucune discrimination et entretenir avec eux des relations qui permettent de promouvoir, de sauvegarder et de renforcer le respect mutuel et la tolérance. »<sup>8</sup>

Par l'article 80, l'Etat s'engage à garantir la protection des enfants contre toute forme de discrimination.<sup>9</sup>

## 2. Le Code Pénal

Le nouveau Code pénal adopté définitivement en décembre 2020 est entré en vigueur le 12 février 2021. Il dépénalise les relations homosexuelles et interdit toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Il abroge ainsi la disposition du code Pénal de 1886 qui prévoyait des sanctions contre les personnes qui « se livraient habituellement à la pratique de vices contre nature » <sup>10</sup>. Ces formulations ont été largement interprétées comme une interdiction des comportements homosexuels.<sup>11</sup>

L'article 71 établit que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle constitue une circonstance aggravante pour la définition de la peine.<sup>12</sup>

L'article 170 du code établit des peines plus sévères pour les menaces et crimes contre l'intégrité physique, la liberté individuelle, ou la liberté sexuelle, lorsqu'ils sont commis en raison de l'orientation sexuelle de la victime. <sup>13</sup>

L'article 212 criminalise les actes de discrimination fondés sur l'orientation sexuelle, y compris en matière d'emploi.<sup>14</sup>

L'article 380 criminalise l'incitation à la haine dans un but discriminatoire lorsqu'elle est commise contre une personne ou un groupe en raison de son orientation sexuelle et prévoit une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 6 ans.<sup>15</sup>

L'article 382 inclut la persécution en raison de l'orientation sexuelle dans la liste des crimes contre l'humanité, qui sont punis d'un emprisonnement allant de trois à vingt ans.<sup>16</sup>

## 3. Code de la Famille

Le code de la famille ne reconnaît pas légalement l'union entre personnes de même sexe.<sup>17</sup>

L'article 20 définit le mariage comme « l'union volontaire d'un homme et d'une femme formalisée conformément à la loi, avec le d'établir une pleine communion de vie. » <sup>18</sup>

---

<sup>6</sup> République d'Angola (Assemblée Nationale), 21/01/2010, [url](#)

<sup>7</sup> République d'Angola (Assemblée Nationale), 21/01/2010, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (WIPO) , [url](#)

<sup>8</sup> République d'Angola (Assemblée Nationale), 21/01/2010, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (WIPO) , [url](#)

<sup>9</sup> République d'Angola (Assemblée Nationale), 21/01/2010, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (WIPO) , [url](#)

<sup>10</sup> Francisco da Veiga Beirão, 16/09/1886, [url](#)

<sup>11</sup> The Conversation, 14/02/2019, [url](#)

<sup>12</sup> República de Angola, 11/11/2020, [url](#)

<sup>13</sup> República de Angola, 11/11/2020, [url](#)

<sup>14</sup> República de Angola, 11/11/2020, [url](#)

<sup>15</sup> República de Angola, 11/11/2020, [url](#)

<sup>16</sup> República de Angola, 11/11/2020, [url](#)

<sup>17</sup> ILGA, 12/2020, [url](#)

<sup>18</sup> République d'Angola, [url](#)

## 2. Situation Sociale

### 2.1. Attitude de la société

En Angola, les questions liées aux LGBTI ont longtemps été considérées comme taboues.<sup>19</sup> Ces sujets ne sont quasiment jamais abordés lors de débats politiques.<sup>20</sup>

Selon le *Telegraph*, l'adoption du nouveau code pénal n'a pas suscité de grande résistance de la part de la population<sup>21</sup>. Les puissants groupes religieux du pays étaient quant à eux divisés sur la question, mais « aucun ne s'est prononcé publiquement contre », précise le média.<sup>22</sup>

L'anthropologue Américo Kwanonoka a déclaré en 2008 que la société angolaise « n'était pas encore prête à accepter les homosexuels (...) la culture locale, qui est influencée par le christianisme, prône la continuité et l'expansion de la famille. En conséquence, l'homosexualité est considérée comme un affront aux lois de la nature. »<sup>23</sup>

Alors que des comportements conservateurs subsistent dans certaines zones rurales et au sein des communautés religieuses<sup>24</sup>, une enquête réalisée en 2017 par l'Association internationale des lesbiennes, gays, bisexuels, trans et intersexes (ILGA) révèle que la majorité des Angolais estiment que « les personnes attirées par le même sexe devraient avoir les mêmes droits ».<sup>25</sup>

#### 2.1.1. Attitude des politiques

Une étude réalisée en 2017 par *The Other Foundation*, dédiée essentiellement à la promotion des droits des LGBTI en Afrique australe, rapporte que le parti au pouvoir, le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA), et les deux principaux partis d'opposition, le Front national de libération de l'Angola (FNLA) et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), ont déclaré que les questions relatives aux droits des LGBTI « ne méritent ni attention ni discussion au niveau parlementaire ».<sup>26</sup> Cette même source précise que la question du mariage homosexuel a été abordée pour la première fois en 2012 au cours de débats politiques et a été rejetée par la majorité des partis.<sup>27</sup>

Toutefois, l'activiste et artiste Imanni Da Silva a déclaré en 2019, à travers son mouvement dédié à la défense des droits des transgenres, *Eu Sou Trans Angola*, collaborer avec les ministères de la Santé et de la Justice et avec les forces de sécurité dans des actions de sensibilisation et de formation à destination des agents.<sup>28</sup>

#### 2.1.1. Attitude de la famille

La stigmatisation au sein des familles est l'une des principales difficultés à laquelle est confrontée la communauté LGBTI. Elles sont les premières à discriminer et rejeter leurs proches en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.<sup>29</sup> Pour Carlos Fernandes, directeur et co-fondateur de

---

<sup>19</sup> Freedom House, 03/03/2021, [url](#) ; Amnesty International (AI), 08/04/2020, [url](#) ; Arquivo de Identidade Angolano (AIA), 06/2018, [url](#)

<sup>20</sup> Freedom House, , 03/03/2021, [url](#) ; The Telegraph , 05/03/2021, [url](#)

<sup>21</sup> The Telegraph, 05/03/2021, [url](#)

<sup>22</sup> The Telegraph, 05/03/2021, [url](#)

<sup>23</sup> The Other Foundation, 2017, [url](#) ; The New Humanitarian (IRIN), 2008, [url](#)

<sup>24</sup> The Telegraph, 05/03/2021, [url](#) ; The Other Foundation, 2017, [url](#)

<sup>25</sup> Association internationale des lesbiennes, gays, bisexuels, trans et intersexes (ILGA), 2017, [url](#)

<sup>26</sup> The Other Foundation, 2017, [url](#)

<sup>27</sup> The Other Foundation, 2017, [url](#)

<sup>28</sup> Dezanove, 22/05/2019, [url](#)

<sup>29</sup> The Telegraph, 05/03/2021, [url](#) ; Carlos Fernandes, Courriel du 14/12//2021.

l'association *Iris*, qui milite pour la défense des droits des LGBT en Angola, elles sont essentiellement responsables et impliquées dans la plupart des cas de violences qui en résultent.<sup>30</sup>

Des témoignages relayés par *Amnesty International* rapportent que la plupart des femmes homosexuelles ou bisexuelles ont été chassées de chez elles dès que leur orientation sexuelle a été découverte par leurs familles.<sup>31</sup> Elles préfèrent ainsi vivre cachées. Certaines « boivent et consomment des drogues pour évacuer leur frustration et feignent de ne pas être homosexuelle (...) et font leur coming out dès qu'elles accèdent à une indépendance financière. » rapporte l'association *Arquivo de Identidade Angolano* (AIA)<sup>32</sup>

En outre, *The New Humanitarian* (IRIN) affirme que de nombreux hommes homosexuels se marient afin d'éviter d'être stigmatisés et continuent d'avoir « des relations sexuelles sans lendemain avec des hommes ».<sup>33</sup>

### 2.1.2. Attitude des médias

Ces dernières années, un engagement plus marqué des médias a été constaté sur les questions LGBTI soutenu par plusieurs artistes et militants connus en Angola et identifiés comme homosexuels ou transsexuels.<sup>34</sup> Ils défendent publiquement les droits des LGBTI, et encouragent les citoyens à devenir plus inclusifs.<sup>35</sup>

En 2015, la diffusion d'un feuilleton populaire angolais, *Jikulumessu*, mettant en scène pour la première fois des relations homosexuelles, a été temporairement interdite. Le producteur de la série, Coreon Du, fils de l'ancien président angolais José Eduardo Santos qui milite pour la visibilité des minorités sexuelles et de genre, a longtemps dénoncé l'intolérance et l'homophobie dans le pays.<sup>36</sup>

En 2005, des médias locaux ont qualifié de « honteux » la relation d'un couple homosexuel ayant organisé une cérémonie afin d'officialiser son union.<sup>37</sup>

### 2.1.3. Les réseaux sociaux

Selon *Freedom House*, l'adoption du nouveau code pénal a favorisé les discussions en ligne plus libres.<sup>38</sup> La création d'espaces d'échanges qui n'existaient pas auparavant a favorisé la participation civique des LGBTI.<sup>39</sup> La plateforme féministe *Ondjango Feminista*<sup>40</sup>, qui promeut le droit au respect de l'orientation sexuelle, permet aux femmes LBTI d'échanger sur des questions et difficultés qu'elles rencontrent au quotidien. En outre, la principale association du pays dédiée aux LGBTI, l'association *Iris*, est très active sur les réseaux sociaux et regroupe près de 9000 membres sur sa page Facebook.<sup>41</sup>

Les LGBTI sont également confrontés au harcèlement en ligne, toutefois l'ONG *Freedom House* constate que moins de cas ont été signalés depuis la dépénalisation des relations homosexuelles.<sup>42</sup>

Carlos Fernandes affirme que les discours de haine sont essentiellement concentrés sur les réseaux sociaux ce qui, selon lui, limite l'impact sur la société dans la mesure où tout le monde n'y a pas accès.<sup>43</sup>

---

<sup>30</sup> Carlos Fernandes, Courriel du 14/12/2021.

<sup>31</sup> Amnesty International (AI), 08/04/2020, [url](#)

<sup>32</sup> Arquivo de Identidade Angolano (AIA), 06/2018, [url](#) ; Amnesty International (AI), 08/04/2020, [url](#)

<sup>33</sup> The New Humanitarian (IRIN), 2008, [url](#)

<sup>34</sup> The Other Foundation, 2017, [url](#) ; Dezanove, 22/05/2019, [url](#)

<sup>35</sup> The Other Foundation, 2017, [url](#) ; Dezanove, 22/05/2019, [url](#)

<sup>36</sup> The Other Foundation, 2017, [url](#) ; The Telegraph, 05/03/2021, [url](#)

<sup>37</sup> The New Humanitarian (IRIN), 2008, [url](#)

<sup>38</sup> Freedom house, 21/09/2021, [url](#)

<sup>39</sup> Freedom House, 03/03/2021, [url](#)

<sup>40</sup> Ondjango Feminista, s.d., [url](#) ; Dezanove, 22/05/2019, [url](#)

<sup>41</sup> Page Facebook de Associação Iris Angola, s.d., [url](#)

<sup>42</sup> Freedom house, 21/09/2021, [url](#)

<sup>43</sup> The Other Foundation, 2017, [url](#) ; The Telegraph, 05/03/2021, [url](#)

## 2.2. Violences et discriminations

La communauté LGBT a longtemps été qualifiée d'invisible en Angola et donc écartée des débats sur les questions de santé publique et sur le VIH/sida. La population homosexuelle n'a été « ni informée, ni protégée ». <sup>44</sup> Des évolutions sont toutefois constatées dans les discours actuels, notamment par la réalisation d'études sur la communauté LGBTI du pays. <sup>45</sup>

En 2011, une étude réalisée sur le VIH et le comportement des hommes entretenant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) a révélé que sur 1797 sondés, 30,5% n'avaient pas d'emplois et près de 53% avaient déclaré ne pas avoir perçu de revenus le mois précédent l'enquête. Près de la moitié a déclaré avoir subi au moins une fois dans sa vie une violence physique ou avoir été victime de discrimination. <sup>46</sup>

*Amnesty International* considère que les LGBTI continuent dans la pratique, d'être discriminées menacées et harcelées par « des acteurs étatiques et non étatiques » et ce malgré l'évolution de la législation. <sup>47</sup>

Pour Carlos Fernandes, les discriminations à l'emploi, à l'éducation et les violences contre les LGBTI notamment à l'adolescence persistent dans le pays. <sup>48</sup> Dans une communication adressée à la DIDR le 14 décembre 2021, il a indiqué qu'une grande partie de la stigmatisation et de la discrimination sociale est surtout verbale, et que les violences sont quasiment toujours exercées par la famille. <sup>49</sup>

En 2017, *The Other Foundation* rapporte que des cas de violences à l'encontre des personnes LGBTI ont été signalés dans les espaces publics. <sup>50</sup>

Pour *Amesty International*, les femmes homosexuelles et bisexuelles sont confrontées à une discrimination quotidienne dans la rue et craignent constamment d'être violées. <sup>51</sup>

En septembre 2021, un article du média *Deutsche Welle* (DW) indique que de nombreuses personnes LGBTI, dont certaines menacées de mort ont quitté la province de Malanje, situé au Nord du pays. Selon cette même source, de nombreux citoyens adoptent ouvertement des positions homophobes, déclarant que les homosexuels ne sont pas les bienvenus dans la région. Ils réclament des sanctions sévères à l'encontre de ceux qui revendiquent « le droit de libérer leur orientation sexuelle ». <sup>52</sup>

Pour Paula Sebastião <sup>53</sup>, consultante nationale sur la stigmatisation et la discrimination, l'accès à l'emploi constitue l'une des principales difficultés rencontrées par les personnes LGBTI. Elle estime que l'adoption du nouveau code pénal permettra de formuler des revendications et d'ouvrir un dialogue sur le sujet. <sup>54</sup>

## 2.3. Les identités de genre en quête de reconnaissance

L'identité transgenre n'est pas reconnue en Angola. Selon Imanni Da Silva, « la société angolaise ignore encore que la communauté trans est très importante dans tout le pays et confond encore les homosexuels ou les bisexuels ». <sup>55</sup>

---

<sup>44</sup> The New Humanitarian (IRIN), 2008, [url](#)

<sup>45</sup> The Other Foundation, 2017, [url](#)

<sup>46</sup> Carl Kendall, Ligia Regina Franco Sansigolo Kerr, Rosa Maria Salani Mota, Socorro Cavalcante, Raimunda Hermelinda Maia Macena, Sanny Chen, Nicholas Gaffga, Edgar Monterosso, Fransisco I. Bastos, Dulcelina Serrano, 08/ 2014, [url](#)

<sup>47</sup> Amnesty International (AI), 08/04/2020, [url](#) ; Dezanove, 22/05/2019, [url](#)

<sup>48</sup> Bertelsmann Stiftung's Transformation Index (BTI), 29/04/2020, [url](#) ; DW, 06/08/2018, [url](#)

<sup>49</sup> Carlos Fernandes, Courriel adressé à la DIDR, 14/12/2021 ; Arquivo de Identidade Angolano (AIA), 06/2018, [url](#)

<sup>50</sup> The Other Foundation, 2017, [url](#)

<sup>51</sup> Amnesty International (AI), 08/04/2020, [url](#) ; Arquivo de Identidade Angolano (AIA), 06/2018, [url](#)

<sup>52</sup> DW, 03/09/2021, [url](#) ; Portal Hello Angola, 03/09/2021, [url](#)

<sup>53</sup> Compte Linkeldin de Paula Sebastião, s.d., [url](#) ; Arquivo de Identidade Angolano (AIA), 06/2018, [url](#)

<sup>54</sup> Global Voices, 22/03/2021, [url](#)

<sup>55</sup> Dezanove, 08/01/2021, [url](#)

Pour David Kanga, rédacteur en chef de *Queer People*, un magazine dédié aux communautés LGBT du pays, « les personnes transgenres sont parmi les plus discriminées par les institutions, dans l'éducation, dans la santé ».<sup>56</sup> Elles n'ont pas la possibilité de modifier leur marqueur de genre sur les cartes d'identité, ce qui les oblige à renoncer à tout document officiel.<sup>57</sup>

En outre, il convient de noter que l'identité de genre n'a pas été évoquée dans les changements juridiques apportés par la nouvelle législation.

### 3. Visibilité

La communauté LGBTI a gagné en visibilité au sein de la société angolaise en participant à plusieurs activités promues par des institutions nationales et étrangères.<sup>58</sup>

Depuis 2016, le festival *Festíris* réunit des centaines de personnes de la communauté LGBTIQ du pays. Cette manifestation a pour objectif de créer un espace d'échanges sur des thèmes liés aux questions des minorités sexuelles et de genre, et à sensibiliser l'opinion publique à travers des activités et débats sur les difficultés qu'elles rencontrent.<sup>59</sup>

Une campagne en ligne dédiée à la population transgenre angolaise, *#Eu sou trans*, a été lancée sur les réseaux sociaux le 20 novembre 2020 lors de la journée Internationale du Souvenir *Trans* en mémoire aux victimes de transphobie.<sup>60</sup>

### 4. Attitudes des autorités

Aucun cas de criminalisation basée sur l'orientation sexuelle n'a été enregistré sous l'ancien code pénal angolais.<sup>61</sup>

Dans une communication adressée à la DIDR, Carlos Fernandez a indiqué que 4 personnes LGBT ont été assassinées entre décembre 2020 et décembre 2021, dont un jeune homosexuel en février 2021 à Cabinda, et deux personnes transgenres à Luanda et Benguela.<sup>62</sup> Il affirme que deux de ces cas ont été portés en justice et sont en cours de jugement.<sup>63</sup>

Pour *Amnesty international*, peu de cas impliquant les personnes LGBTI sont portés en justice et peu d'avocats acceptent leur prise en charge.<sup>64</sup> Les victimes sont découragées par la corruption du système judiciaire angolais, qui permet aux auteurs d'éviter ou d'écourter leur détention.<sup>65</sup>

L'association *Iris* a été contrainte de déménager ses bureaux après avoir été menacée par la famille d'un accusé qu'un militant avait poursuivi en justice.<sup>66</sup>

En 2019, le Comité des droits de l'Homme a incité les autorités du pays à prendre des mesures de protection pour les LGBT tout en veillant à ce que tous les cas de discrimination soient dûment traités.<sup>67</sup>

---

<sup>56</sup> The Telegraph, 05/03/2021, [url](#); <sup>56</sup> Dezanove, 08/01/2021, [url](#)

<sup>57</sup> The Telegraph, 05/03/2021, [url](#); <sup>57</sup> Dezanove, 08/01/2021, [url](#)

<sup>58</sup> The Other Foundation, , 2017, [url](#); DW, 06/08/2018, [url](#)

<sup>59</sup> AI, 29/01/2019, [url](#); Dezanove, 22/05/2019, [url](#)

<sup>60</sup> Dezanove, 08/01/2021, [url](#)

<sup>61</sup> The Telegraph, 05/03/2021, [url](#); DW, 10/02/2019, [url](#); Arquivo de Identidade Angolano (AIA), 06/2018, [url](#)

<sup>62</sup> Carlos Fernandes, Courriel adressé à la DIDR le 14/12/2021 ; Page Facebook Radio Salao, publication du 21 mars 2021, [url](#)

<sup>63</sup> Carlos Fernandes, Courriel adressé à la DIDR le 14/12/2021

<sup>64</sup> AI, 10/2019, [url](#); Arquivo de Identidade Angolano (AIA), 06/2018, [url](#)

<sup>65</sup> The Other Foundation, 2017, [url](#), Arquivo de Identidade Angolano (AIA), 06/2018, [url](#)

<sup>66</sup> The Other Foundation, 2017, [url](#), Arquivo de Identidade Angolano (AIA), 06/2018, [url](#)

<sup>67</sup> Comité des droits de l'homme (Nations Unies), 08/05/2049, [url](#)



## 5. Soutien associatif

Bien que l'activisme LGBTI ait augmenté au cours de ces dernières années, peu d'organisations de la société civile et des droits de l'homme abordent la question des LGBTI dans leurs programmes. Elle connaissent d'importantes difficultés en matière de financement, de liberté d'expression et d'association.<sup>68</sup> Elles sont ainsi contraintes à recourir à des plateformes internationales pour défendre et promouvoir le respect des droits humains dans le pays.<sup>69</sup>

L'association *Iris* est la principale association LGBTI du pays. Elle a été fondée en 2013 puis légalisée par les autorités du pays en 2018<sup>70</sup>. Située à Luanda, elle dispose également de structures dans les provinces de Huambo, Benguela et Huila.<sup>71</sup> L'association compte environ 300 membres.

Le collectif *Arquivo de Identidade Angolano AIA* regroupe des féministes angolaises LGBTIQ. Il a été créé en 2017 et vise à promouvoir les « identités multiples » des femmes angolaises en créant du contenu pour répondre au manque d'informations sur le genre et la sexualité en Angola.<sup>72</sup>

Le Mouvement *Eu Sou Trans Angola* a été fondé le 31 mars 2019 par l'artiste et militante sociale Imanni da Silva. Il milite pour la visibilité et la défense des droits de la communauté transgenre dans le pays et mène des projets en partenariat avec des organisations de la société civile et certaines institutions dans le domaine de la santé et de la justice<sup>73</sup>

---

<sup>68</sup> The Other Foundation, 2017, [url](#)

<sup>69</sup> The Other Foundation, 2017, [url](#)

<sup>70</sup> Bertelsmann Stiftung's Transformation Index (BTI), 29/04/2020, [url](#)

<sup>71</sup> DW, 06/08/2018, [url](#)

<sup>72</sup> Arquivo de Identidade Angolano (AIA), s.d., [url](#)

<sup>73</sup> Page Facebook de Movimento Eu Sou Trans Angola, s.d., [url](#) ; Dezanove, 22/05/2019, [url](#)

## Bibliographie

Sites web consultés en décembre 2021.

### Organisations intergouvernementales

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH), « Les organes des traités des droits de l'homme, Statut de ratification pour l'Angola », s.d.,  
[https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=5&Lang=FR](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=5&Lang=FR)

Comité des droits de l'homme (Nations Unies), « Observations finales concernant le deuxième rapport Périodique de l'Angola », 08/05/2019,  
[https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR/C/AGO/CO/2&Lang=Fr](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR/C/AGO/CO/2&Lang=Fr)

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), « Principes directeurs sur la protection internationale N°9 : Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le contexte de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 Convention et/ou son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, HCR/GIP/12/01 », 23/10/2012,  
<https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=52d8facd4>

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), « Charte africaine des droits de l'homme et des peuples », 1981, [https://www.achpr.org/fr\\_statepartiestotheafricancharter](https://www.achpr.org/fr_statepartiestotheafricancharter)

Union Africaine, « Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant », 1990,  
<https://au.int/fr/treaties/charte-africaine-des-droits-et-du-bien-etre-de-lenfant>

### Institutions nationales

República de Angola, « Lei n. 38/20 - Aprova o Código Penal Angolano. », Diário da República de Angola, 11/11/2020, <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/ang199073.pdf>

République d'Angola (Assemblée Nationale), « Constitution de la république d'Angola », 21/01/2010, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (WIPO),  
<https://www.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/fr/ao/ao001fr.pdf>

République d'Angola, « Code de la famille », Journal de la République, 20/02/1988,  
<http://jafbase.fr/docAfrique/Angola/codefamille.pdf>

Francisco da Veiga Beirão, Código penal português, 16/06/1886,  
<https://www.fd.unl.pt/Anexos/Investigacao/1274.pdf>

### Organisations non gouvernementales

Ondjango Feminista, s.d., <https://www.ondjangofeminista.com/quemsomos>

Arquivo de Identidade Angolano (AIA), s.d., <https://www.arquivodeidentidadeangolano.com/>

Freedom house, « Freedom on the net », 21/09/2021,  
<https://freedomhouse.org/country/angola/freedom-net/2021>

Freedom House, « Freedom in the World 2021 – Angola », 03/03/2021,  
<https://freedomhouse.org/country/angola/freedom-world/2021>

International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), « State – sponsored homophobia (2020 update edition) », 12/2020, [https://ilga.org/downloads/ILGA\\_World\\_State\\_Sponsored\\_Homophobia\\_report\\_global\\_legislation\\_overview\\_update\\_December\\_2020.pdf](https://ilga.org/downloads/ILGA_World_State_Sponsored_Homophobia_report_global_legislation_overview_update_December_2020.pdf)

Amnesty International (AI), « Human Rights in Africa: Review of 2019 – Angola », 08/04/2020, <https://www.amnesty.org/en/documents/afr01/1352/2020/en/>

Arquivo de Identidade angolano (AIA) « Discrimination against Lesbian and Bisexual women in Angola », 06/2018, [https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/AGO/INT\\_CEDAW\\_ICO\\_AGO\\_31504\\_E.pdf](https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/AGO/INT_CEDAW_ICO_AGO_31504_E.pdf)

Amnesty International (AI), « Arborer le drapeau LGBTIQ en Angola », 29/01/2019, <https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2019/06/angola-lgbtq/>

The Other Foundation, « Canaries in the coal mines - an analysis of spaces for LGBTI activism in Angola », 2017, [https://theotherfoundation.org/wp-content/uploads/2017/02/Canaries\\_Angola.pdf](https://theotherfoundation.org/wp-content/uploads/2017/02/Canaries_Angola.pdf)

### Think tanks, universités et centres de recherches

Global Voices, « Le nouveau Code pénal angolais décriminalise les relations homosexuelles », 22/03/2021, <https://fr.globalvoices.org/2021/03/22/263409/>

Bertelsmann Stiftung's Transformation Index (BTI), « Angola BTI 2020 Country Report », 29/04/2020, [https://www.ecoi.net/en/file/local/2029525/country\\_report\\_2020\\_AGO.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/2029525/country_report_2020_AGO.pdf)

The Conversation, « Abolition of Angola's anti-gay laws may pave the way for regional reform », 14/02/2019, <https://theconversation.com/abolition-of-angolas-anti-gay-laws-may-pave-the-way-for-regional-reform-111432>

Carl Kendall, Ligia Regina Franco Sansigolo Kerr, Rosa Maria Salani Mota, Socorro Cavalcante, Raimunda Hermelinda Maia Macena, Sanny Chen, Nicholas Gaffga, Edgar Monterosso, Fransisco I. Bastos, Dulcelina Serrano, « Population size, HIV, and behavior among MSM in Luanda, Angola: challenges and findings in the first ever HIV and syphilis biological and behavioral survey » 08/ 2014, [https://www.researchgate.net/publication/263862925\\_Population\\_Size\\_HIV\\_and\\_Behavior\\_Among\\_MSM\\_in\\_Luanda\\_Angola\\_Challenges\\_and\\_Findings\\_in\\_the\\_First\\_Ever\\_HIV\\_and\\_Syphilis\\_Biological\\_and\\_Behavioral\\_Survey](https://www.researchgate.net/publication/263862925_Population_Size_HIV_and_Behavior_Among_MSM_in_Luanda_Angola_Challenges_and_Findings_in_the_First_Ever_HIV_and_Syphilis_Biological_and_Behavioral_Survey)

The New Humanitarian (IRIN), « La communauté gay, invisible et vulnérable », 2008, <https://www.thenewhumanitarian.org/ar/node/242067>

### Médias

Deutsche Welle (DW), « Angola: Comunidade LGBT+ em Malanje vive ameaçada », 03/09/2021, <https://www.dw.com/pt-002/angola-comunidade-lgbt-em-malanje-vive-amea%C3%A7ada/a-59078397>

The Telegraph, « 'Now they must respect us': a beacon of hope for Africa as Angola bans gay discrimination », 05/03/2021, <https://www.telegraph.co.uk/global-health/climate-and-people/now-must-respect-us-beacon-hope-africa-angola-bans-gay-discrimination/>

Dezanove, « Angola: Homens e mulheres transgénero reclamam "Eu tenho direito à vida" », 08/01/2021, <https://dezanove.pt/angola-homens-e-mulheres-transgenero-1367409>

Dezanove, « Associações angolanas juntam forças pela visibilidade LGBTIQ », 22/05/2019, <https://dezanove.blogs.sapo.pt/associacoes-angolanas-juntam-forcas-1256326>

Deutsche Welle (DW), « As Angola decriminalizes homosexuality, where does the African continent stand? », 10/02/2019,

<https://www.dw.com/en/as-angola-decriminalizes-homosexuality-where-does-the-african-continent-stand/a-47434461>

Deutsche Welle (DW), « Primeira associação LGBT em Angola espera mudanças », 06/08/2018,

<https://www.dw.com/pt-002/primeira-associacao-lgbt-em-angola-espera-mudan%C3%A7as/a-44964234>

## Réseaux sociaux

Compte LinkedIn de Paula Sebastião, s.d.,

<https://www.linkedin.com/in/paula-sebastiao-92804046/?originalSubdomain=ao>

Page Facebook Movimento EU SOU TRANS Angola, s.d.,

<https://www.facebook.com/Movimento-EU-SOU-TRANS-Angola-605035873297682/>

Page Facebook de Portal Hello Angola, « Comunidade LGBT em Malanje vive ameaçada », 03/09/2021,

[https://m.facebook.com/109973870743593/photos/a.109973947410252/414528713621439/?type=3&locale=ne\\_NP&\\_rdr](https://m.facebook.com/109973870743593/photos/a.109973947410252/414528713621439/?type=3&locale=ne_NP&_rdr)

Page Facebook de Radio Salao, publication du 21 mars 2021,

[https://www.facebook.com/permalink.php?story\\_fbid=847901322737438&id=181509562709954](https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=847901322737438&id=181509562709954)

## Communication

Courriel de Carlos Fernandes, directeur et cofondateur de l'association Iris, adressé à la DIDR le 14/12/2021.